

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 novembre 2021

à 20 h 30

Conseil Municipal :

La réunion a lieu à la salle du conseil de la mairie.

Présents : Tous les conseillers sauf Mme Georgina COPITET (qui a donné pouvoir à Mme Gina BUCHE).

Convocation par mail en date du 9 novembre 2021.

Le Maire énumère l'ORDRE DU JOUR de la séance.

ORDRE DU JOUR

- délibérations:

Validation compte-rendu dernier conseil Fonds de concours CUGR (choix des projets)

Questions diverses:

Projet sur Ancienne ferme THOMAS

Projet de Delphine FRANCOIS (projet participatif avec la collaboration de M. Bastien PINIAU)
Zone commerciale le Lohan, problème d'éclairage sur les pistes et téléthon

M. Francis GARAUDEL a été nommé secrétaire.

Comme à chaque début de Conseil, la première délibération consiste à ce que le conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

Délibération N°76 - Procès-Verbal valant compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 octobre 2021 - validation

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-15, L.2121-23 et L.5211-1,

Vu le procès-verbal valant compte-rendu de la séance du 15 octobre 2021,
Considérant qu'il convient de l'approuver,

après en avoir délibéré, décide, à la majorité

- de valider le procès-verbal valant compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 octobre 2021.

Pour la prochaine délibération, le Maire explique que le fonds de concours attribué par la CUGR est prélevé sur la taxe d'aménagement que le Grand Reims perçoit sur tous les permis de construire des communes (au départ il avait été question de mettre cette taxe à 4 %, au final elle a été mise à 5 % mais 1% des recettes est reversé aux communes membres de la CUGR par le biais du fonds de soutien aux investissements communaux).

Chaque commune peut présenter un projet par période de trois ans. La 1^{ère} période était de 2019 à 2021, la seconde est de 2022 à 2024.

Le programme présenté est en plusieurs parties et a toujours pour objectif de développer la zone sportive du Gros Buisson.

En ce sens, des devis ont été demandés pour les différents projets qui avaient été recensés lors du dernier conseil comme suit :

- l'éclairage du city park, du terrain de tennis, du foot, du terrain de pétanque et de l'aire de jeux,
- une résine sur la piste de roller,
- un nouveau terrain de pétanque, etc

Les conseillers doivent d'abord valider le projet puis le devis proposé à présenter à la CUGR pour demande de fonds de concours.

- Nouveaux jeux pour tranches d'âges de 8 / 12 ans sur l'aire de jeux à 39 700 euros
Projet et devis validé par le conseil

- Eclairage : aire de jeux, city park, terrain de pétanque et terrain de tennis pour 24 661.40 euros HT
Projet et devis validé par le conseil

- Piste de roller : résine synthétique pour 23 782.50 euros HT
Projet et devis validé par le conseil

- Végétalisation : aménagement des 2 haies dans la zone du Gros Buisson pour 2 895 euros HT
Projet et devis validé par le conseil

- Réhabilitation du terrain de pétanque pour 12 870 euros HT
Projet et devis validé par le conseil

- Réhabilitation des terrains de football : M. Bruno MARLAND a apporté à la mairie le plan des terrains avec les nombreux aménagements souhaités par le club.
Le Maire avait devancé leur demande en faisant faire des devis pour le réaménagement des terrains. Ainsi deux devis sont proposés; l'un pour la rénovation du terrain principal pour 176 746 euros HT, l'autre pour la rénovation du terrain annexe pour 99 285 euros HT.
Et dans ces propositions, tous les vœux du club n'ont pas été tarifés.

Une discussion entre les conseillers s'engage sur le bien-fondé de ce projet au vu du peu d'adhérents au club de foot. Il ressort des débats que la dépense semble démesurée par rapport au nombre de licenciés (1 équipe).

M. Didier RYSSSEN demande si, dans les aménagements demandés par le club, il y en a en rapport avec des problèmes actuels de sécurité.

M. le Maire répond par la négative.

Un conseiller explique qu'au changement de catégorie (qui bouge en fonction de l'âge des adhérents), il faudra plus de joueurs. Et si le club n'en récupère pas l'année prochaine, il n'y aura plus d'équipe de foot à Bétheniville.

Décision unanime du conseil : la réhabilitation des terrains de foot est reportée à une date ultérieure (2023/2024). La commune attend de voir l'évolution du club pour engager de lourds travaux.

Délibération N°77 - Demande de fonds d'investissement communaux à la CUGR pour le nouveau projet de développement de la zone sportive le Gros Buisson

La Communauté Urbaine du Grand Reims a mis en place un mécanisme de fonds de soutien aux investissements communaux pour les projets d'investissements portant sur les installations communales ouvertes au public, la création, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics communaux (culturels, sportifs ou patrimoine communal).

S'agissant du mécanisme du fonds de concours, cette participation ne peut excéder 50 % du coût total des travaux, déduction faite des autres aides financières.

Une bonification du fonds de concours sera apportée aux projets intégrant des critères de développement durable tels que : travaux de végétalisation des espaces extérieurs (aire de jeux, ...)

- **Vu** l'article L5214-16 V du CGCT,
- **Vu** la délibération CC-2018-68 de la Communauté Urbaine et sa fiche méthode, complétée par sa délibération CC-2021-111,
- **Considérant** le nouveau projet de développement de la zone sportive le Gros Buisson avec l'installation d'éclairage des équipements – terrain de pétanque, terrain de tennis, aire de jeux et city park –, réhabilitation complète du terrain de pétanque, extension de l'aire de jeux avec mise en place de jeux pour les enfants 6/14 ans, couche de finition en résine sur la piste de roller pour homologation par la fédération française de roller) et végétalisation du terrain longeant la piste de BMX sur une longueur de 160 mètres,
- **Considérant** la possibilité de solliciter une aide auprès de la CUGR,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- **de solliciter** auprès de la CUGR un fonds de concours à hauteur de 50 % du reste à charge du montant global des travaux (55% avec les travaux de végétalisation),
- **d'autoriser** le Maire à signer tout document inhérent à l'exécution de la présente délibération.

Informations diverses

L'avancement des travaux dans la zone le Gros Buisson

Le Maire informe les membres du conseil que les travaux prévus cette année dans la zone sportive du Gros Buisson sont presque terminés. Les travaux d'élargissement prévus sur le parcours de santé ont été quelque peu modifiés. Il avait été prévu un élargissement de 60 cm sur toute la longueur mais, après discussion avec l'entreprise GIRARD, une adaptation a été faite pour une meilleure utilisation du parcours. Ainsi, le parcours a été mis à 2.40 mètres sur le devant, 2 mètres sur les côtés et 1.60 mètre sur le fond du parcours. Un géotextile a bien été posé partout. Et le panneau de signalisation a été remis au bon endroit.

La voie de retournement est presque achevée. Il reste un tas de terre à retirer (cela sera fait normalement la semaine prochaine).

120 badges ont été prévus pour l'accès à la piste de BMX. Messieurs Francis GARAUDEL et Frédéric CHARTON s'en occuperont. Mais c'est la commune qui restera gestionnaire des badges en association avec les clubs.

Le macadam sera posé rapidement sur le parking. Il restera une haie à planter.

Avenant de l'Entreprise Girard

Au niveau du parcours de santé un avenant a été demandé par l'entreprise GIRARD pour l'ajout d'une bordure sur une trentaine de mètres pour une somme de 688.05 euros HT. Cet avenant a été accepté.

Questions diverses

Zone commerciale

M. le Maire fait passer un plan du « futur » supermarché envoyé par M. Christian RAGOT, Président de l'Intermarché de Mourmelon-le-Grand.

M. le Maire explique que le bâtiment couvre la majeure partie de notre terrain dans la zone commerciale et s'il reste dans cette position, la commune n'aura pas assez d'espace pour créer des cellules commerciales.

M. Christian RAGOT souhaiterait reculer son bâtiment de 20 à 30 mètres vers le fond pour mettre les parkings devant.

Ce 2^{ème} projet nous conviendrait plus car il resterait un espace de libre sur le côté pour mettre d'autres projets commerciaux.

M. le Maire doit envoyer un avant-projet modifié à notre architecte, M. Laurent DEBRIX (recul de 30 mètres) pour mi-décembre ou fin décembre.

Voir avec l'Association Foncière s'il y a possibilité d'échanges de chemins.

Les avancées du dossier seront indiquées à chaque conseil.

Pylône

Nous avons désormais deux opérateurs sur le pylône : orange et free.

L'ancienne ferme THOMAS

Lors de la dernière réunion, une personne était venue présenter son projet de créer un gîte et une salle événementielle sur l'ancienne Ferme Thomas. Les membres de l'assemblée étaient favorables au projet et avaient demandé à être informés de l'évolution du projet. Le Maire annonce que cette personne s'est désistée.

Projet participatif

M. le Maire tient à remercier Mme Delphine FRANCOIS pour son implication dans ce projet. De même, il remercie les agents communaux, les enseignants ainsi que Mme Valérie BROUTIN (périscolaire) du Grand Reims pour leur participation au projet.

Enfin, il félicite M. Bastien PINIAU qui a réalisé un passeport sur la faune et la flore de Bétheniville et a fait une animation avec plusieurs classes de l'école primaire et avec les enfants du périscolaire.

Les nichoirs seront posés la semaine 47 (25/26 novembre 2021). Ils arrivent en kit, ils seront montés par les enfants de l'école primaire avant d'être dispatchés dans la commune. Une projection sur les oiseaux se fera à la salle des fêtes de Bétheniville le 9 décembre 2021.

Salle des fêtes

La peinture extérieure doit être refaite mais nous n'avons pas de date précise. Si la météo le permet elle devrait être mise avant le 15 décembre, sinon il faudra attendre le printemps. Les travaux d'étanchéité ont été refaits. On verra si le problème d'infiltration perdure cet hiver.

Téléthon

Ce sont M. Maxime GOURIS et M. Fabien TAQUET qui s'en occupent.

M. le Maire demande à M. Arnaud DESSERTENNE s'il a plus d'éléments sur le projet.

Réponse : le téléthon se passerait sur 2 jours : Le vendredi 3 décembre de 19 à 22 heures et le samedi 4 décembre de 10 à 16 heures : les associations de roller, BMX, Bétheniville à toutes jambes, Bétheniville en fête et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers doivent y participer. Bétheniville en fête s'occuperait de la buvette avec une vente de boissons chaudes et de crêpes.

Une vente de bougies doit avoir lieu. La commune s'est engagée à les rembourser à l'association qui les achètera sous forme d'une subvention (320 euros). M. Maxime GOURIS aimerait que la vente ait lieu quelques jours avant la date du téléthon afin que les gens puissent allumer leur bougie le du jour J (une marche est prévue).

Cours d'Initiation à l'informatique

M. le Maire remercie M. Didier RYSSSEN pour la mise en place de cours d'initiation à l'informatique le mardi après-midi de 14 à 16 h dans la salle des associations.

M. Didier RYSSSEN s'occupe actuellement de plusieurs administrés et leur apprend à envoyer et lire des mails, envoyer des dossiers par mail, utiliser internet et discuter avec leurs proches par ordinateur.

Il souhaite démarcher les adhérents de l'association équip'âge.

Questions diverses

Mme Isabelle BOUCKSOM demande que représente l'association la Belle Voie.

M. le Maire explique que cette association a été créée en juin 2019, soutient l'aménagement d'une voie verte sur le tracé de l'ancienne voie ferrée de Bazancourt à Saint-Souplet-sur-Py, que son siège social est à Heutréguville mais qu'elle concerne toutes les communes avoisinantes.

M. Didier RYSSSEN demande à quoi correspondent les travaux en cours devant le terrain de tennis.

M. le Maire lui explique que ce sont les travaux de passage de câbles pour la fibre qui relie Pontfaverger à Saint Martin.

Cité Renaud

M. le Maire informe les conseillers que les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement sont terminés. Les travaux de voirie reprendront en février-mars prochain. Mais en attendant, la CUGR va mettre un bicouche pour éviter les mares d'eau dans la rue.

M. Maxime FRANCOIS informe le Maire que la priorité à droite en sortant du village au niveau du terrain de foot est très dangereuse car les véhicules commencent à accélérer avant même être sortis du village. Il demande s'il ne serait pas judicieux de rajouter un panneau pour prévenir les automobilistes que la priorité est toujours à droite.

Le Maire explique que si l'on met trop de panneaux, les gens ne les regarderont plus. Mais il demande au président de la commission communication de refaire un encart sur les priorités à droite de la commune dans le prochain journal Vivre à Bétheniville.

L'idée serait de mettre, dans un futur pas trop lointain, un feu de signalisation à cet endroit.

M. le Maire propose au conseil de racheter un radar pédagogique l'année prochaine pour remplacer celui actuellement rue de Reims qui ne fonctionne plus correctement malgré une intervention de maintenance récente.

M. Emmanuel CHONION annonce aux conseillers que la commission de communication est en train de préparer le Vivre à Bétheniville et souhaite le sortir pour le début décembre.

Mme Marianne LECOMTE informe les conseillers que les propriétaires du terrain le Bois du

Moulin, qui n'était pas entretenu, sont en train de le nettoyer. Ils souhaitent le vendre.
Le terrain à l'abandon rue des chalets est en passe d'être vendu. Une promesse d'achat doit être rapidement signée par le constructeur Maisons Pierre.

Mme Gina BUCHE informe le conseil qu'un habitant lui a demandé de voir s'il était possible de changer le miroir rue de la chapelle car on ne voit plus rien.
A VOIR

M. Jean-Pierre PALADINI explique que dans la rue du Martelet, il y a de gros trous actuellement.

M. le Maire annonce qu'il va y avoir la pose d'un bicouche en même temps que celui qui sera mis à la Cité Renaud.

FIN DU CONSEIL : 22h25